

Services des opérations - Parcs

Piliers	Objectifs du bureau	Service	Division	Nom du service	Sous-service	Clients visés	Définition du service	Volet du service	Niveau de service actuel	Cible	Cible atteinte 2023-2024	Cible atteinte 2022-2023	Résultats/commentaires		
Culture	Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de Moncton grâce à des infrastructures récréatives et sportives qui favorisent le bien-être et une	Opérations	Parcs	Accès aux parcs et aux espaces verts	Entretien des parcs et des espaces ouverts - Sentiers - Horticulture - Gazon - Équipement des terrains de jeux - Collecte des ordures - Boulevards - Terrains des installations - Couloirs écologiques	Utilisateurs des parcs, citoyens et résidents	Parcs de la catégorie A (Parcs achalandés : parcs régionaux, parc Riverain, installations municipales, etc.)	Entretien des pelouses	Parcs de la catégorie A - Entretien des pelouses Le service doit être assuré chaque semaine dans toutes les zones à partir du mois de mai jusqu'aux environs de l'Action de grâce.	100%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 89 % des cas quand nous avons tout l'effectif voulu en faisant appel à des étudiants de mai jusqu'à septembre. • Du 1 ^{er} septembre jusqu'à l'Action de grâce, nous avons pu compter sur 25 % de notre effectif estival.		
								Entretien horticole	Parcs de la catégorie A - Entretien horticole (désherbage, coupage des bordures et paillage) doit être assuré chaque semaine, au besoin, à partir du mois de mai jusqu'aux environs de l'Action de grâce.	100%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 68 % des cas quand nous avons pu compter sur tout l'effectif voulu des étudiants de mai jusqu'à septembre. • Du 1 ^{er} septembre jusqu'à l'Action de grâce, nous avons pu compter sur 25 % de notre effectif estival.		
								Collecte des déchets	Parcs de la catégorie A - Collecte des déchets sont ramassés deux fois par semaine pendant la saison estivale ou plus souvent au besoin.	95%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 90 % des cas.		
							Parcs de la catégorie B (Parcs de quartier : parc Lewis, parc Gagnon, parc Knox, etc.)	Entretien des pelouses	Parcs de la catégorie B - Entretien des pelouses est assuré chaque semaine dans toutes les zones à partir du mois de mai jusqu'en septembre, puis aux deux semaines jusqu'aux environs de l'Action de grâce.	100%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 75 % des cas quand nous avons tout l'effectif voulu en faisant appel à des étudiants de mai jusqu'à septembre. • Du 1 ^{er} septembre jusqu'à l'Action de grâce, nous avons pu compter sur 25 % de notre effectif estival.		
								Entretien horticole	Parcs de la catégorie B - Entretien horticole (p. ex., désherbage, coupage des bordures et paillage) est assuré aux deux semaines, au besoin, à partir du mois de mai jusqu'aux environs de l'Action de grâce.	100%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 55 % des cas quand nous avons tout l'effectif voulu en faisant appel à des étudiants de mai jusqu'à septembre. • Du 1 ^{er} septembre jusqu'à l'Action de grâce, nous avons pu compter sur 25 % de notre effectif estival.		
								Collecte des déchets	Parcs de la catégorie B - Collecte des déchets déchets sont ramassés au moins une fois par semaine ou plus souvent au besoin.	95%	Oui	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 95 % des cas.		
							Parcs de la catégorie C (boulevards et terrains municipaux avec accessoires limités)	Entretien des pelouses	Parcs de la catégorie C - Entretien des pelouses est assuré aux deux semaines dans toutes les zones à partir du mois de mai jusqu'en septembre, puis sur demande jusqu'aux environs de l'Action de grâce.	100%	Non	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 75 % des cas quand nous avons tout l'effectif voulu en faisant appel à des étudiants de mai jusqu'à septembre. • Du 1 ^{er} septembre jusqu'à l'Action de grâce, nous avons pu compter sur 25 % de notre effectif estival.		
								Collecte des déchets	Parcs de la catégorie C - Collecte des déchets déchets sont ramassés au moins une fois toutes les deux semaines ou plus souvent au besoin.	95%	Oui	S. O.*	• Nous avons atteint la cible dans 96 % des cas.		
							Service public offert pour assurer la sécurité dans les parcs	Entretien des terrains de jeux et autres - Équipement de jeux	• Assurer la conformité avec la norme CAN/CSA Z614:20 (Équipements d'aires de jeu et revêtements de protection) dans le cadre des inspections annuelles, mensuelles et hebdomadaires.	100%	Oui	S. O.*	• Cible annuelle atteinte dans 99 % des cas/cible mensuelle atteinte dans 83 % des cas		
							Services des terrains de sport	Utilisateurs des terrains de sport	Terrains de sport	Entretien des terrains de sport	• Maintenir la sécurité des terrains de jeux. • Rendre compte de l'état des terrains de jeux tous les jours pendant la saison d'activité.	100%	Oui	S. O.*	• Conditions déclarées chaque jour pour les terrains polyvalents, de baseball et de balle-molle
							Opérations hivernales - Déneigement	Opérations hivernales - Déneigement	Opérations hivernales zones de niveau 1 sont déneigées dans un délai de 24 heures.	90%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.		
								Opérations hivernales - Déneigement	Opérations hivernales zones de niveau 2, dans un délai de 48 heures.	90%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.		

<p>vic-jeune, investir dans la végétation et la préservation des parcs, des sentiers et des espaces verts.</p>							Opérations hivernales - Déneigement	Opérations hivernales zones de niveau 3, dans un délai de 72 heures.	• Toutes les	90%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.			
							Services des parcs en hiver	Utilisateurs des sentiers en hiver	Service public offert pour assurer le plaisir et la sécurité sur nos sentiers	Opérations hivernales - Épandage du sable et du sel	• Lorsqu'il est tombé de la neige, il faut épandre du sable ou du sel dans un délai de 24 heures dans toutes les zones de niveau 1.		95%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.
										Opérations hivernales - Épandage du sable et du sel	• Lorsqu'il est tombé de la neige, il faut épandre du sable ou du sel dans un délai de 48 heures dans toutes les zones de niveau 2.		95%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.
										Opérations hivernales - Épandage du sable et du sel	• Lorsqu'il est tombé de la neige, il faut épandre du sable ou du sel dans un délai de 72 heures dans toutes les zones de niveau 3.		95%	Oui	S. O.*	• Les opérations de déneigement ont été menées en respectant la cible pour huit chutes de neige majeures durant cette période.
										Entretien des sentiers	Entretien des sentiers asphaltés/sentiers pédestres inspectés chaque année; inspection, réparation et émondage chaque année au besoin.	• Sentiers	95%	Oui	S. O.*	• Sur 59 sentiers, il manquait les bons de travail pour quatre sentiers (erreur dans la saisie des données).
										Utilisateurs des patinoires	Service public offert pour assurer le plaisir et la sécurité sur nos patinoires	Opérations hivernales - Patinoires en plein air	• Rendre compte de l'état des patinoires tous les jours pendant la saison d'activité.		100%	Oui
							Utilisateurs des pistes de ski	Service public offert pour assurer le plaisir et la sécurité sur nos pistes de ski	Opérations sur les pistes de ski	Opérations sur les pistes de ski compte de l'état des sentiers tous les jours pendant la saison d'activité.	• Rendre	100%	Oui	S. O.*	• Conditions déclarées chaque jour de la saison pour les pistes de ski	
							Services d'arboriculture	Résidents et citoyens	Service public offert aux citoyens et aux résidents pour la plantation, l'établissement et l'entretien des arbres	Plantation d'arbres	• Tous les arbres ont été plantés pendant la saison optimale de plantation; le taux de mortalité a été inférieur à 6 % pendant la durée de la garantie.		90%	Non	S. O.*	• 357 arbres plantés en 2023; 32 remplacés en vertu de la garantie (16 en raison d'une pénurie dans les stocks des pépinières); taux de mortalité de 9,1 % dans l'ensemble; si on exclut les pénuries des stocks de pépinière, taux de mortalité de 4,5 %.
										Dégagement des rues	• Dans les rues, la hauteur libre sous le couvert forestier doit être de 4,3 mètres (14 pieds). • Cible : À déterminer selon la demande. Cf. le commentaire.		100%	Oui	S. O.*	• 175 demandes; 174 demandes réglées : cible atteinte dans 99 % des cas.
										Dégagement des trottoirs	• Sur les trottoirs, la hauteur libre sous le couvert forestier doit être de 2,4 mètres (8 pieds). • Cible : À déterminer selon la demande. Cf. le commentaire.		100%	Oui	S. O.*	• 21 demandes de dégagement du couvert forestier; 19 demandes réglées : cible atteinte dans 90 % des cas.
										Enlèvement des souches	• Enlever les souches pendant la saison de croissance.		90%	Oui	S. O.*	• Total de 109 opérations d'abattage à réaliser au début de l'automne 2024 • 40 à confier en sous-traitance et 69 à mener en interne
														Non	S. O.*	*Sans objet - Information non disponible pour les années précédentes, puisque les niveaux de service ont été mis à jour en 2023 et en 2024